



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Lyon, le 31 juillet 2020

Monsieur le Président,

En date du 16 avril 2020, vous m'avez transmis pour avis votre projet de Plan Climat Air Énergie Territorial. Créé par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition écologique à l'échelle de votre territoire. La loi positionne effectivement votre collectivité en chef d'orchestre pour la réalisation des objectifs suivants : atténuation des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, réduction des consommations d'énergie et développement des énergies renouvelables à l'échelle de votre territoire.

Je tiens d'abord à vous féliciter pour l'aboutissement de cette démarche, inédite et particulièrement complexe par sa nécessaire transversalité. Il s'agit d'une étape fondamentale pour alerter l'ensemble des acteurs locaux et habitants sur les défis écologiques et climatiques à relever sur votre territoire, en lien avec le cadre réglementaire et la stratégie nationale en vigueur.

A] La cohésion du PCAET avec les stratégies de planification à l'œuvre sur le territoire d'ARCHE Agglo

Votre projet de PCAET respecte les principes d'articulation avec les documents de planification établis à l'échelle supérieure. Ainsi, la stratégie locale de transition écologique de votre communauté d'agglomération a tenu compte des orientations du SCoT Rovaltain et du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) Auvergne Rhône-Alpes¹. Ce dernier, approuvé le 10 avril 2020, s'inscrit lui-même dans les stratégies nationales en matière de transition écologique : la Stratégie nationale bas-carbone² (SNBC), la Programmation pluriannuelle de l'énergie³ (PPE) et le Plan national d'adaptation au changement climatique⁴ (PNACC).

Monsieur Frédéric SAUSSET
Président de la Communauté d'agglomération Hermitage-
Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien
BP 103
07305 TOURNON-SUR-RHONE Cedex

- 1 Consultable à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr/ambitionterritoires2030/sraddet-projet-definitif>
- 2 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>
- 3 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>
- 4 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique>

Par conséquent, la stratégie d'ARCHE Agglo se positionne au service de l'objectif national de neutralité carbone du territoire à l'horizon 2050⁵, et de son corollaire, le principe « zéro artificialisation nette », actuellement en cours de définition.

B] La cohésion interne du PCAET d'ARCHE Agglo

Le PCAET contient principalement deux documents qu'il est essentiel de bien articuler :

- un diagnostic permettant d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire en matière de transition écologique ;
- une stratégie opérationnelle dont les priorités découlent de ce diagnostic territorial. Elle se traduit par un programme d'actions sur six ans.

Le diagnostic du PCAET d'ARCHE Agglo est complet et bien organisé. Il propose de nouvelles clefs de lecture de votre territoire, que je vous invite à partager largement avec les habitants et l'ensemble des acteurs locaux. Un formalisme davantage pédagogique sera néanmoins nécessaire, notamment pour communiquer sur les enjeux sociétaux soulevés par ce diagnostic (vulnérabilité énergétique des habitants, alimentation et habitudes de consommation, déplacements, etc.).

Ce diagnostic permet bien de prendre conscience de l'extrême dépendance de votre territoire aux énergies fossiles pour son développement, un développement par ailleurs fortement émetteur de gaz à effet de serre. Lorsqu'on confronte les enjeux du changement climatique à ce constat – qui n'est malheureusement pas exclusif à votre territoire – cela met en évidence la nécessité de réfléchir collectivement à des alternatives pour renforcer la résilience de votre territoire. Le diagnostic du PCAET vous aide à identifier les opportunités et ressources internes dont vous disposez pour y parvenir. En particulier, le focus que vous avez consacré au sujet de l'alimentation identifie bien les leviers disponibles sur votre territoire pour diminuer son empreinte carbone, à travers une nécessaire transition agricole et alimentaire. Je salue cette démarche qui a aussi pour vertu d'apporter un regard nouveau sur la nécessité de préserver le foncier agricole de votre territoire, et serai particulièrement attentif aux mesures qui seront prises pour cela.

Le programme d'actions de votre PCAET est cohérent avec les enjeux soulevés par le diagnostic, son ambition est conforme aux exigences réglementaires. Le lecteur y retrouve bien les deux composantes indissociables de la transition écologique :

- réagir face aux menaces et construire un territoire plus résilient ;
- conduire la transition en mobilisant tous les acteurs du territoire.

La diversité et la complexité des sujets évoqués conduisent nécessairement à une liste d'actions prévues sur six ans très conséquente. Votre PCAET comporte 48 actions, il est essentiel de rendre ce programme lisible et appropriable par tous. Je vous invite à formaliser davantage quelles sont les actions prioritaires sur les trois premières années du PCAET⁶, ainsi que les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

C] Le pilotage et la gouvernance

Il s'agit du premier PCAET réalisé sur votre territoire, et cela nécessite d'accorder le plus grand soin à la construction de sa gouvernance et de son pilotage, dont la robustesse et la performance sont des objectifs en soi.

Vous avez choisi de positionner le pilotage de votre PCAET au sein de votre Direction de l'Environnement. Il faudra néanmoins veiller à lui garantir une assise suffisamment transversale pour la conduite de l'ensemble.

5 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/adoption-lassemblee-nationale-du-projet-loi-energie-climat>

6 Une première évaluation du programme d'actions est réalisée à mi-parcours, trois ans après l'adoption du PCAET. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Vous avez choisi de positionner le pilotage de votre PCAET au sein de votre Direction de l'Environnement. Il faudra néanmoins veiller à lui garantir une assise suffisamment transversale pour la conduite de l'ensemble.

En outre, si la quasi-totalité des actions (45 sur 48) est pilotée par ARCHE Agglo, avec nombre de participants internes et externes., la diversité des acteurs mobilisés nécessite de redoubler d'efforts pour consolider le pilotage et pérenniser la dynamique collective initiée avec la construction de ce projet de PCAET. Pour cela, un juste dimensionnement des moyens d'ingénierie, mais aussi d'animation et de communication, sera essentiel.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'il existe déjà sur votre territoire des instances et projets s'inscrivant dans la stratégie globale portée par le PCAET : le Conseil de développement ARCHE Agglo dans le cadre du ScoT, la démarche « Petites villes de demain », le programme « Territoire à Énergie Positive » en émergence par exemple. Le pilotage devra entretenir d'étroits liens entre ces projets stratégiques.

En conclusion, ce premier projet de PCAET satisfait aux exigences réglementaires et répond aux enjeux identifiés en matière de transition écologique. Il permet à votre territoire de construire et mettre en œuvre sa propre dynamique. Vous pouvez compter sur la communauté de travail régionale « Transition Écologique » formée par l'État, la Région et l'ADEME pour vous soutenir dans vos projets. Pour les services de l'État, la mission Transition Écologique de la DDT de l'Ardèche est votre interlocuteur de proximité sur ce domaine, en faisant le lien avec les autres services de part et d'autre du Rhône pour vous accompagner dans cet ambitieux programme.


le Préfet de l'Ain
Arnaud COCHET

Copie à Madame le Préfet de l'Ardèche

